**POLICE MUNICIPALE**

Police Municipale d'Argentière la Bessée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# RAPPORT DE CONSTATATION

**N° : 22/2026**

VILLE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE

17 Avenue Charles de Gaulle
05120 L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE
0492232163

CODE NATINF PRINCIPAL :
LIBELLE :
REFERENCE : , ,
CLASSE :

## -- ANALYSE & REFERENCE --

AFFAIRE :
OBJET :
LIEU : Place De La Mairie - 05120 Argentière la Bessée (France)
SECTEUR :
NOTIFICATION : Des documents sont associés à cette fiche.

## -- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt six, le vingt six juin à quinze heures et trente minutes,

--- Je soussigné, BOURBON Jean-Patrick Chef de Service de Police Municipale, ---
--- Agent de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Argentière la Bessée ---
--- Dûment assermenté et agréé par Mme la Procureure de la République à GAP (05) et M. le Préfet des Hautes-Alpes ---
--- Vu les articles 21/2°,21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

**Rapportons les faits suivants :**

Le jeudi 25 juin 2026, il a été constaté que l'affichage a été mis en place sur le stade d'eau vive à L'Argentière-La Bessée (05) au niveau de la digue concernant l'avis de consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive.

L'affichage a également été mis sur le panneau de la mairie à l'extérieur, à l'intérieur dans le hall d'entrée de la mairie et sur le site internet de la commune.

Des clichés photographiques ont été réalisés et joints à la présente pièce.

## -- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

| Qualité | Nom/Prénom | Profession | Adresse | Téléphone |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

Fait et clos, le 29/06/2026 à L'Argentière la Bessée
BOURBON Jean-Patrick, Chef de Service de Police Municipale
Signature

MAIRIE de L'ARGENTIERE-la-BESSEE (Hautes-Alpes)

Intervenants :

-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 29/06/2026

Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hautes Alpes (05)

Police Municipale d'Argentière la Bessée

L'Argentière la Bessée, le 29/06/2026

VILLE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE

# PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

## Planche photographique : Rapport 22/2026

Nombre de photo(s) : 4

Adresse des faits : Place De La Mairie
05120 ARGENTIÈRE LA BESSÉE

Police Municipale d'Argentière la Bessée
17 Avenue Charles de Gaulle
05120 L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE 05120 L'Argentière la Bessée
Tél : 0492232163
Fax :

MAIRIE de L'ARGENTIERE-la-BESSEE (Hautes-Alpes)

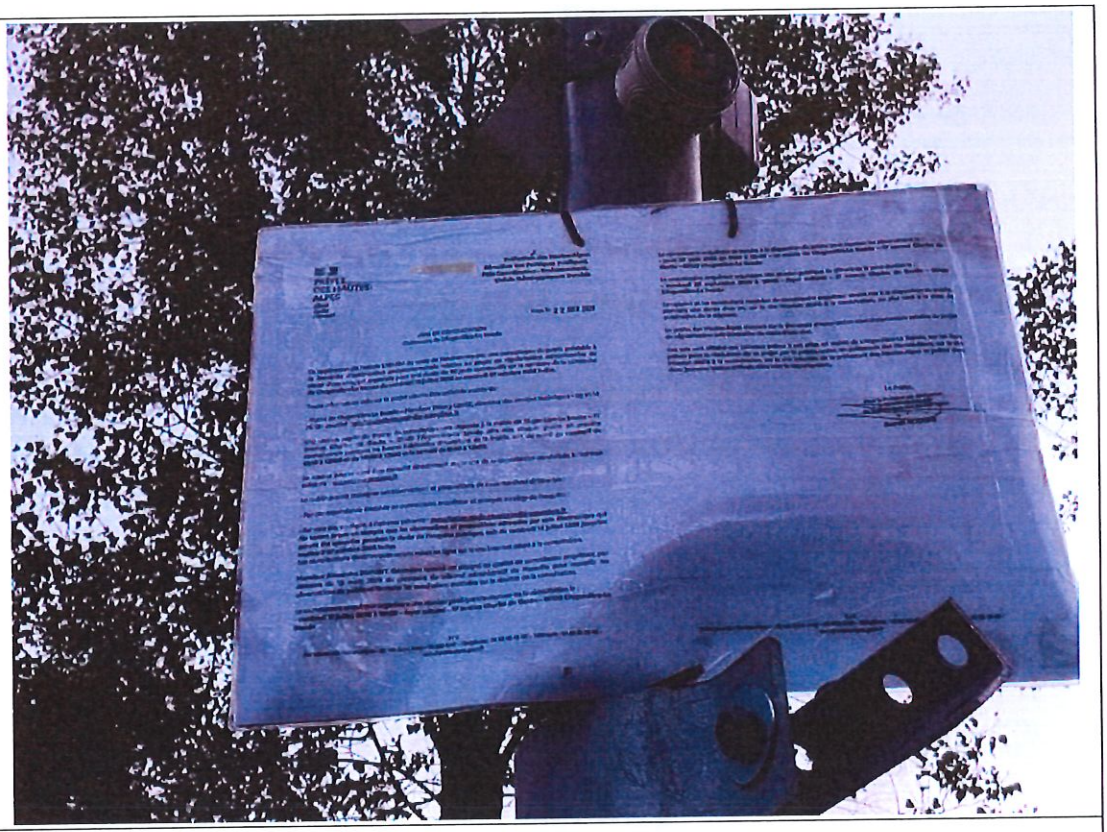

Photo n°1:



Photo n°2:

MAIRIE de L'ARGENTIERE-la-BESSEE (Hautes-Alpes)

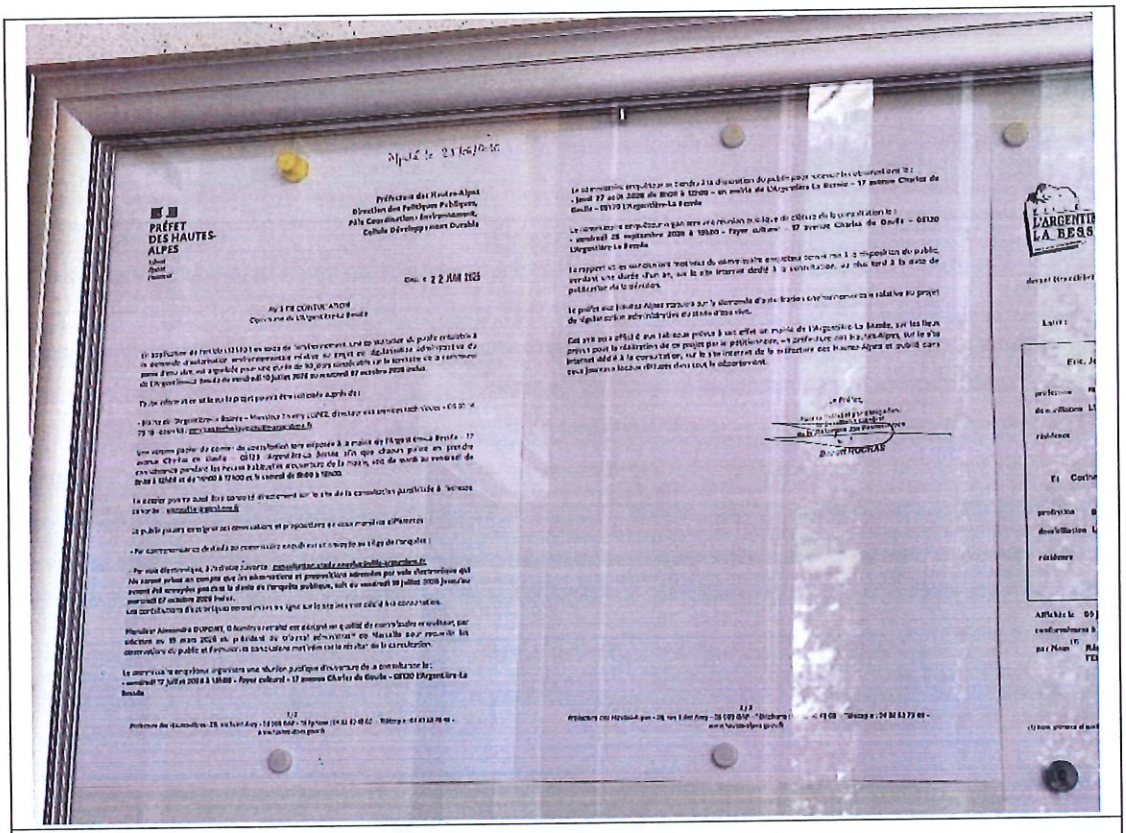

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable

Gap, le 22 JUIN 2026

AVIS DE CONSULTATION
Commune de L'Argentière-La Bessée

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive, est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de L'Argentière-La Bessée du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Mairie de l'Argentière-La Bessée – Monsieur Thierry LOPEZ, directeur des services techniques – 06 81 14 75 19 – courriel : service.technique.mairie.argentiere.fr

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de l'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 l'Argentière-La Bessée afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation paralléle à l'adresse suivante : www.consultations.fr

La public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : consultation.stade.eaurive@la-argentiere.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 juillet 2026 jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Alexandre DUPONT, Géomètre retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 16 mars 2026 du président du tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :
- vendredi 17 juillet 2026 à 18h00 – Foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :
- jeudi 27 août 2026 de 9h00 à 12h00 – en mairie de L'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :
- vendredi 25 septembre 2026 à 18h00 – Foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

Le préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de L'Argentière-La Bessée, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,

BENOÎT HUCKERT

Photo n°3:

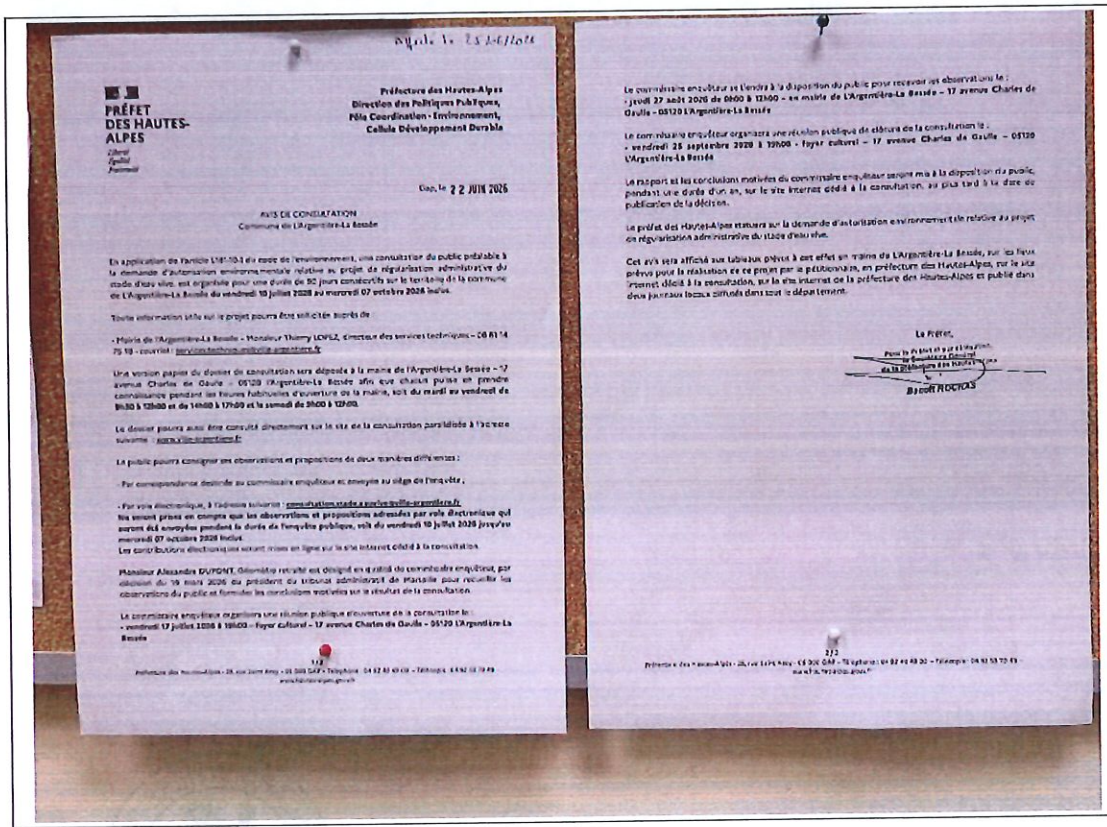

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable

Gap, le 22 JUIN 2026

AVIS DE CONSULTATION
Commune de L'Argentière-La Bessée

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive, est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de L'Argentière-La Bessée du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Mairie de l'Argentière-La Bessée – Monsieur Thierry LOPEZ, directeur des services techniques – 06 81 14 75 19 – courriel : service.technique.mairie.argentiere.fr

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de l'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 l'Argentière-La Bessée afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation paralléle à l'adresse suivante : www.consultations.fr

La public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : consultation.stade.eaurive@la-argentiere.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 juillet 2026 jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Alexandre DUPONT, Géomètre retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 16 mars 2026 du président du tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :
- vendredi 17 juillet 2026 à 18h00 – Foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :
- jeudi 27 août 2026 de 9h00 à 12h00 – en mairie de L'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :
- vendredi 25 septembre 2026 à 18h00 – Foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

Le préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de L'Argentière-La Bessée, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,

BENOÎT HUCKERT

Photo n°4:

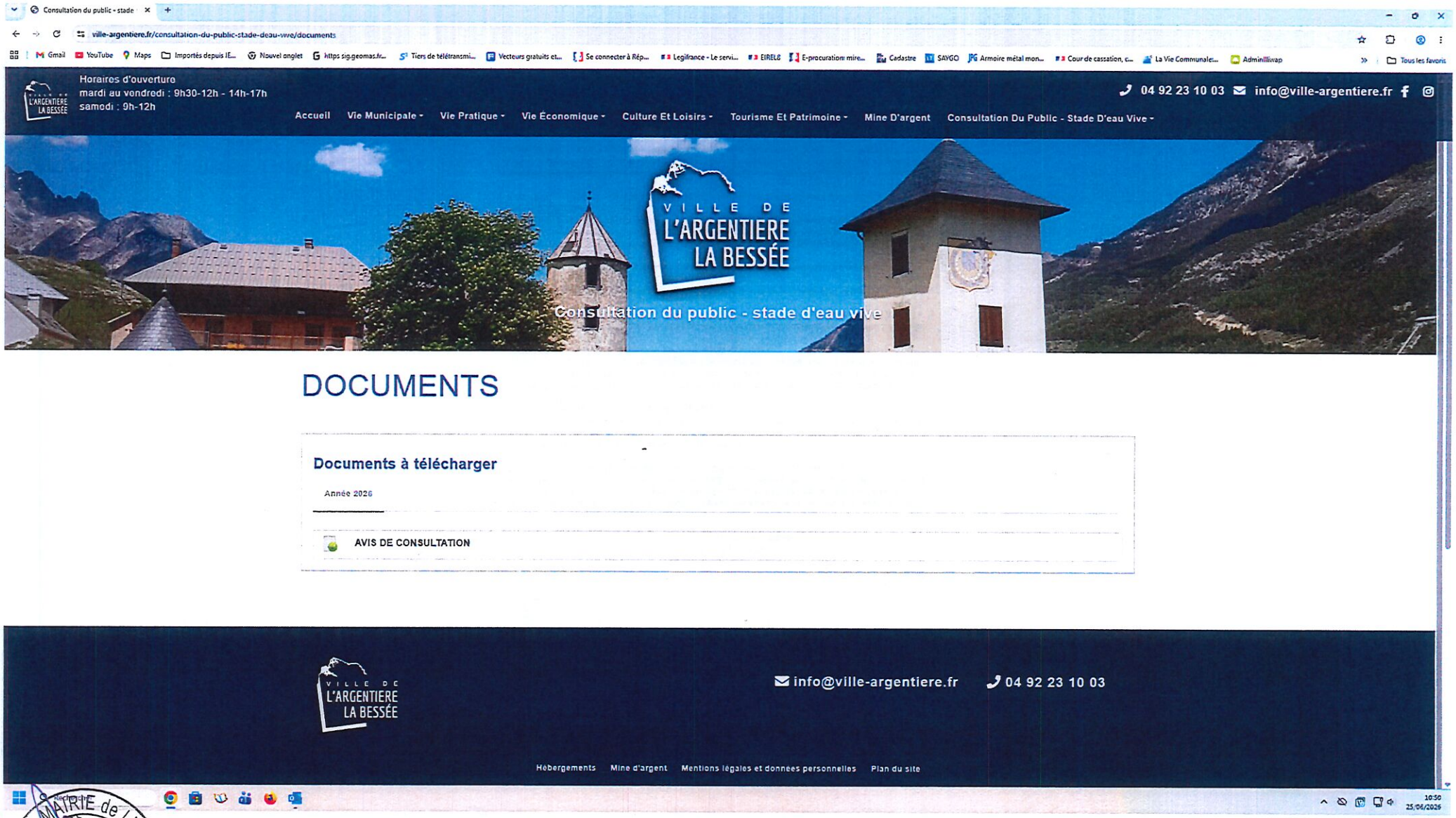


MAIRIE de L'ARGENTIERE-LA BESSEE (Hautes-Alpes)

Avis consultation.pdf
Adobe Acrobat : outils de modif., de conversion et de signature de PDF chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://ville-argentiere.fr/system/resources/W1siZiIsIjIwMjYvMDYvMjUvMDcvNDYvMzkvYWVyYjI3N2QtMWY1YS00MmJlLWI3MDQtMzJhNGMzZTQyOTcwL0F2aXMgY29uc3VsdGF0aW9uLnBkZiJdXQ/Avis%20consultation.pdf
Essayer PDF Spaces Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement
ville-argenti... / Avis consultation
Partager Assistant IA Se connecter
Obtenez un résumé généré par l'IA pour ce PDF. Obtenir un résumé

**PRÉFET DES HAUTES-ALPES**
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes**
**Direction des Politiques Publiques,**
**Pôle Coordination - Environnement,**
**Cellule Développement Durable**

Gap, le 22 JUIN 2026

AVIS DE CONSULTATION
Commune de L'Argentière-La Bessée

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative du stade d'eau vive, est organisée pour une durée de 90 jours consécutifs sur le territoire de la commune de L'Argentière-La Bessée **du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus.**

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Mairie de l'Argentière-La Bessée – Monsieur Thierry LOPEZ, directeur des services techniques – 06 81 14 75 18 - courriel : services.techniques@ville-argentiere.fr

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de l'Argentière-La Bessée – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 l'Argentière-La Bessée afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation parallélisée à l'adresse suivante : www.ville-argentiere.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : **consultation.stade.eauvive@ville-argentiere.fr.**
**Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 juillet 2026 jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.**
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Alexandre DUPONT, Géomètre retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 19 mars 2026 du président du tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :
**- vendredi 17 juillet 2026 à 19h00 – foyer culturel – 17 avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée**

Zoom arrière (Ctrl -)
Rechercher
10:56
25/06/2026